

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 27 JUIN 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 120627-08-FIN

#### RESTAURATION SCOLAIRE : ADMISSION EN NON VALEUR

M. CARSUZAA précise qu'un état de titres de recettes irrécouvrables nous a été transmis par le Comptable du Trésor pour les factures de restauration scolaire impayées. Cela concerne :

- l'année 2011, pour un montant de 1 798.36 € suivant liste jointe

- l'année 2012 (jusqu'en février), pour un montant de 374.10 € suivant liste jointe

Les crédits correspondants seront inscrits à la ligne budgétaire 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » de l'exercice 2012.

Considérant que ces factures n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites et les recherches,

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'admission en non valeur pour les périodes et montants ci-dessus correspondants à l'état présenté par le comptable du Trésor

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT